

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 17 mars 2025**  
~~~~~

REQUALIFICATION DE LA PLACE DU PLANOL - COMMUNE DE JONQUIÈRES
CONVENTION DE MUTUALISATION.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 17 mars 2025 à 18h00 en Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 6 mars 2025.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Nicole MORERE, M. Ronny PONCE, M. Pierre AMALOU, M. Olivier SERVEL, Mme Christine DEBEAUCE, M. Jean-Claude CROS, Mme Josette CUTANDA, M. Jean-Pierre PUGENS, M. Anthony GARCIA, Mme Véronique NEIL, M. Xavier PEYRAUD, M. Robert SIEGEL, M. Pascal DELIEUZE, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. David CABLAT, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Roxane MARC, M. Yannick VERNIERES, Mme Chantal DUMAS, M. Henry MARTINEZ, Mme Christine SANCHEZ, M. Yves GUIRAUD, Mme Monique GIBERT, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. Jean-Marc ISURE, Mme Martine LABEUR, M. Philippe LASSALVY, M. Marcel CHRISTOL, M. Christian VILOING, M. Thibaut BARRAL, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Martine BONNET, M. Gregory BRO, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Daniel JAUDON - M. Bernard PINGAUD suppléant de Mme Béatrice FERNANDO, M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

Mme Marie-Hélène SANCHEZ à M. Olivier SERVEL, Mme Valérie BOUYSSOU à M. Anthony GARCIA.

Excusés

M. José MARTINEZ, Mme Florence QUINONERO.

Absents

M. Nicolas ROUSSARD, M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 25 Secrétaire de séance : Daniel JAUDON	Présents : 42	Votants : 44	Pour : 44 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
---	---------------	--------------	--

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier l'article L5211-4-2 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2023-10-DRCL-0518 du 10 octobre 2023 fixant les derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault (CCVH) ;

VU la délibération N°2734 du conseil communautaire en date du 13 décembre 2021 approuvant la révision du schéma de mutualisation des services pour la période 2022-2027 ;

VU la délibération N° 2762 du 24 janvier 2022 ayant approuvé les conventions types du service mutualisé « opérations d'aménagement » et autorisé le Président à les signer ;

VU la délibération n°3079 du conseil communautaire en date du 30 janvier 2023 relative à la convention de mutualisation pour la requalification de la rue du foyer communal et du carrefour du Planol ;

CONSIDERANT qu'en 2022, la commune de Jonquières envisageait la requalification de la place du Planol dans le même temps que celle de la rue du foyer communal,

CONSIDERANT que compte-tenu des enjeux financiers et techniques, ces deux opérations ont été scindées,

CONSIDERANT que la requalification de la rue du foyer communal a été réalisée au 1^{er} semestre 2024 pour un coût total de travaux de 308 155 € HT,

CONSIDERANT que la commune souhaite réaliser la requalification de la place du Planol en 2025, les travaux étant estimés à 181 000 € HT,

CONSIDERANT que le projet consiste à requalifier le carrefour du Planol en un espace public dédié à la circulation piétonne, et de ce fait l'arrêt autocar sera sécurisé, la voirie de circulation sera réduite et l'espace autour du calvaire sera arboré,

CONSIDERANT que dans le cadre des services mutualisés, la commune de Jonquières sollicite l'assistance apportée par le service commun « opérations d'aménagement » pour réaliser ce projet,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de se prononcer favorablement pour accepter la convention de mutualisation de mise à disposition du service opérations d'aménagement pour l'opération de requalification de la place du Planol à Jonquières pour un coût estimé de 10 472,50 €,
- d'autoriser le Président à signer la convention de mutualisation ci-annexée,
- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette convention jusqu'à son terme.

Transmission au Représentant de l'État N° 3763
Publication le 18/03/2025
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 18/03/2025
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20250317-20654-DE-1-1
Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes

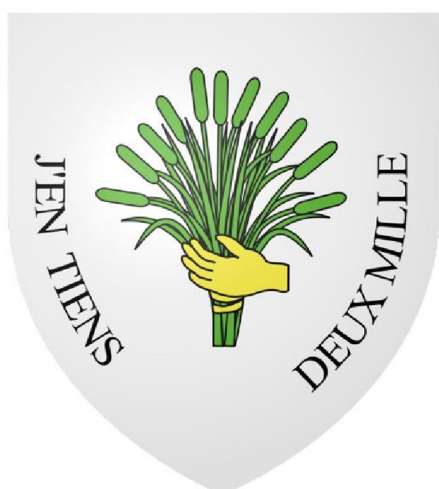


Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Daniel JAUDON



NOTICE DE PROGRAMMATION

Projet de requalification du carrefour du Planol

COMMUNE DE JONQUIERES

Table des matières

1	CONTEXTE ET OBJECTIFS	3
1.1	Contexte	3
1.2	Etat des lieux	3
1.3	Les objectifs	3
2	Travaux préparatoires	4
3	TERRASSEMENTS GENERAUX	4
4	VOIRIES	4
5	RESEAUX D'EAUX PLUVIALES.....	5
6	ECLAIRAGE PUBLIC	5
7	PRISE EN COMPTE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX.....	6
7.1	préserver les éléments identitaires du village	6
7.2	Placer les enjeux environnementaux au cœur du projet	7
7.3	redonner la place aux habitants dans l'espace public.....	7
8	AMBIANCES, QUALITE DES EQUIPEMENTS	9
8.1	Revêtements de surfaces	9
8.2	Aménagements paysagers	9

1 CONTEXTE ET OBJECTIFS

La commune de Jonquières a réalisé début 2021, une étude urbaine pour l'aménagement du secteur du Planol. Les résultats de cette étude ont abouti sur des scénarios d'aménagements des espaces publics en fonction de 3 enjeux :

- Préserver les éléments identitaires du village.
- Placer les enjeux environnementaux au cœur du projet.
- Redonner aux habitants une place dans l'espace public.

I.1 CONTEXTE

Le carrefour du Planol est traversé par une route départementale et emprunté par un important flux piétons, avec la desserte du groupe scolaire jouxtant cet espace, et la desserte du cœur du village et des lieux fortement fréquentés (mairie, aires de jeux, terrains de tennis, salle polyvalente du foyer communal etc.).

L'accroissement des mobilités douces nécessite la sécurisation des circulations et l'aménagement d'une zone de rencontre.



Emprise de l'opération projetée

I.2 ETAT DES LIEUX

Cet état des lieux a été réalisé au mois d'avril 2023. Il apparaît que la voirie présente de nombreuses fissures, causées par la fréquentation de la voirie départementale. L'espace parking créé sur cet espace, devant la croix, est non adapté car présente des conflits d'usages pour les piétons arrivant depuis la rue du foyer communal, et pour les manœuvres effectuées sur la route départementale. La totalité des réseaux sont enterrés.

I.3 LES OBJECTIFS

Le projet d'aménagement porte sur la sécurisation des traversées de voiries et la désimperméabilisation de l'espace devant la croix, avec :

- La réfection de l'ensemble des revêtements afin d'améliorer d'une part la sécurité des circulations piétonnes et routières et d'autre part la qualité des espaces publics.
- La création d'espace dédié à la circulation des piétons.
- L'organisation des déplacements et des stationnements des véhicules.
- La désimperméabilisation et végétalisation d'une partie de la place.

2 Travaux préparatoires

Les travaux préparatoires comprennent essentiellement :

- Le dégagement des emprises, abattage
- Les déposes diverses de mobilier présent sur le site
- La démolition de structures existantes et petits ouvrages de génie civil (fondations, dalles, voiries, bordures, murets...);
- L'évacuation en décharge publique de l'ensemble des résidus résultant de ces travaux.
- Les travaux de réseaux d'assainissement pourront être anticipés (études en cours).

3 TERRASSEMENTS GENERAUX

Les terrassements généraux devront permettre d'offrir une plateforme nivelée et compactée en adéquation avec le nivellement du projet et conforme aux exigences du géotechnicien. La nature de l'arase a été déterminée par le rapport géotechnique de l'entreprise Fondasol.

Selon le guide du CEREMA « Manuel de dimensionnement des chaussées neuves à faible trafic », et en première approche, la structure GB3/BBM suivante sur une

- plateforme de type PF2 peut être retenue :
- couche de base/fondation : 13 cm d'épaisseur en GB3 (Grave bitume de classe 3)
- couche de surface : 4 cm d'épaisseur en BBM (Béton bitumineux Mince)

Soit une épaisseur totale de 17 cm.

4 VOIRIES

Les études de trafic menées par Horizon conseil ont permis de définir le flux journalier suivant :

- le trafic moyen journalier est de 700 véhicules sur la place du Planol
- 20 PL/jour/sens.

Le carrefour du Planol sera traité en Plateau traversant et/ou zone de rencontre, afin de réduire la vitesse sur ce point d'échange important. Pour mémoire le stop de l'avenue Joseph Fajon sera conservé, et la rue du foyer communal passera en sens unique afin de simplifier le carrefour.

5 RESEAUX D'EAUX PLUVIALES

L'ensemble des eaux de ruissellement des voies sera collecté vers les réseaux existants, ainsi qu'infiltré en partie, au niveau de la zone piétonne.

Des réseaux d'eaux pluviales existent dans l'environnement immédiat du projet :

- Présence d'une canalisation en PVC 300 mm, allant vers la rue du commerce.
 - Présence d'une canalisation en PVC 300 mm, sous la route de Saint André de Sangonis.
- Ils constitueront les points d'exutoires principaux de l'opération.

6 ECLAIRAGE PUBLIC

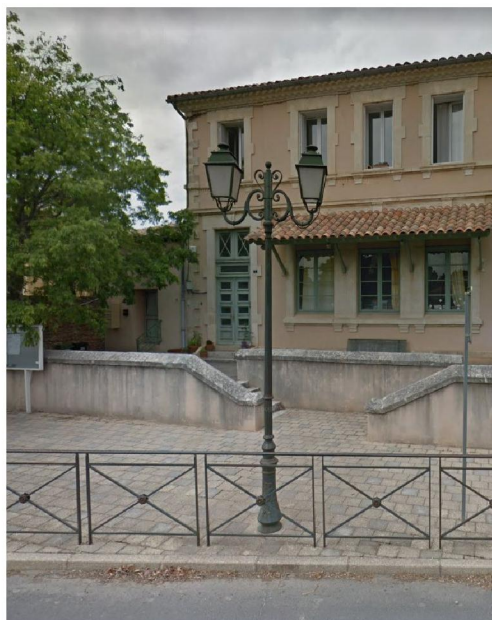
Un réseau d'éclairage souterrain est présent sous l'ensemble de la place du Planol.

Seules les lanternes seront remplacées pour être mises en harmonie avec le reste de la commune.

Les sources lumineuses seront à Leds. Les mats ne seront pas remplacés.



Modèle de candélabre présent sur la commune

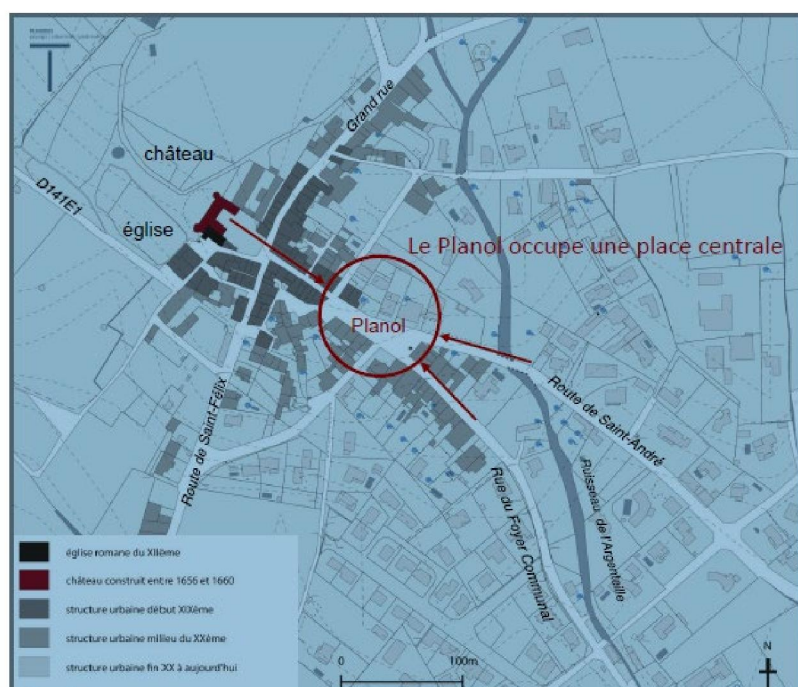


Modèle de candélabre présent sur l'emprise du projet

7 PRISE EN COMPTE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

7.1 PRESERVER LES ELEMENTS IDENTITAIRES DU VILLAGE

La structure urbaine du tissu ancien –une organisation structurée en T. Le village possède un plan en T, caractéristique des villages de plaine, dont l'implantation de l'habitat se fait le long des voies de communication qui les traversent et suivent étroitement le relief.



La mise en valeur du calvaire participera à la préservation d'un élément fort sur le Planol.

7.2 PLACER LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX AU CŒUR DU PROJET

L'étude urbaine préconise de planter l'espace public du village pour bénéficier des effets d'ombrage, de la réduction des effets d'îlots de chaleur urbains, de la pénétration de l'eau dans les sols et des qualités visuelles induites.

Il y a peu de plantations dans l'espace public du village. La majeure partie de la présence végétale se trouve dans les espaces privés, ces espaces donnent à la rue une ambiance précieuse.

La végétation sur le Planol est un enjeu majeur du projet. Les sujets présents sur le site seront conservés. Un complément de vivaces méditerranéens viendra lier le nouveau projet avec la végétation existante.



Végétation existantes sur l'emprise du projet

7.3 REDONNER LA PLACE AUX HABITANTS DANS L'ESPACE PUBLIC

Le Planol était une zone forte du village identifiée par l'étude urbaine, afin de redonner une place aux habitants.

Le projet le permettra en supprimant la majorité des stationnements : seule une place de stationnement sera conservée, ainsi qu'une place PMR (personne à mobilité réduite).

L'aménagement des liaisons pour les modes doux, donnera plus de place, de sécurité et de confort aux piétons.

8 AMBIANCES, QUALITE DES EQUIPEMENTS

8.1 REVETEMENTS DE SURFACES



Les beaux murs en pierre sont une richesse dans le village, ils encadrent souvent des grandes propriétés avec jardins, laissant souvent déborder les arbres sur la rue.

Les murets de séparation entre la route départementale et la zone piétonne seront construits dans le même esprit.



Les bétons désactivés présents sur la commune possèdent tous la même formulation. Elle sera donc reprise dans le cadre du projet sur les trottoirs et voiries.

8.2 AMENAGEMENTS PAYSAGERS

Les aménagements paysagers contribueront à :

- L'équilibre des surfaces minéralisés,
- L'agrément et la qualité de vie aux usagers,
- La lisibilité et à la fonctionnalité du site,
- La transparence hydraulique des sols,
- La lutte contre le réchauffement climatique (réduire l'impact de l'ensoleillement),
- La restauration de la biodiversité en ville

Les deux érables, et les deux cyprès d'Italie seront conservés. Pour mettre en valeur le calvaire, et faciliter la continuité piétonne, la haie de Lauriers roses sera pour partie arrachée.

Les plantations seront constituées :

- - de touffes arbustives pour plantations en massif (voir liste ci-dessous), conditionnées en conteneur de 7L, touffe ramifiée de 80/100cm de hauteur,
- - des arbustes couvre-sol pour plantations de parterre (voir liste ci-dessous), conditionnées en conteneur de 1 à 2L, touffe ramifiée de 30/40cm de hauteur,

Les végétaux sélectionnés sont adaptés aux conditions climatiques et édaphiques locales à savoir, milieu méditerranéen aux étés secs et ensoleillés. Les espaces sont peu exigeantes en eau et facile d'entretien.



Arbres à petit développement ou fortes touffes arbustives : Lilas, pistachier lentisque, filaires à feuille étroite, spirée blanche

La quotité d'utilisation du service mis à disposition est fonction de l'opération et répond à la programmation suivante :

Montant 2024 (sur la base des données 2023) 355,00 €

	Durée/tâche (jour)	Responsable de la mission		Chargé d'opération		Total coût par mission	Total coût par phase	Taux par phase		
		Jour	Coût	Jour	Coût					
PHASE 1 : Montage et programmation							- €	0%		
Mise au point programme	0		- €		- €	- €				
Animation des réunions de programmation	0		- €		- €	- €				
Bilan prévisionnel d'opération	0		- €		- €	- €				
Assistance pour le montage financier	0		- €		- €	- €				
Dossiers demande de financements	0		- €		- €	- €				
PHASE 2 : Consultation maîtrise d'œuvre							- €	0%		
Rédaction des pièces	0		- €		- €	- €				
Analyse des offres	0		- €		- €	- €				
Réunion Commission d'appel d'offre	0		- €		- €	- €				
Rapport du conducteur d'opération	0		- €		- €	- €				
PHASE 3 :Etudes de maîtrise d'œuvre							3 550,00 €	34%		
Diagnostic	0		- €		- €	- €				
APS	2		- €	2	710,00 €	710,00 €				
APD-PC (suivi)	2,5	0,5	177,50 €	2	710,00 €	887,50 €				
Pro/DCE	2,5	0,5	177,50 €	2	710,00 €	887,50 €				
Préparation et choix SPS, CT	0		- €	0	- €	- €				
Préparation et choix assurances (DO, TRC...)	0		- €	0	- €	- €				
Suivi financier et bilan	3	1	355,00 €	2	710,00 €	1 065,00 €				
PHASE 4 : Réalisation – suivi des contrats									6 035,00 €	58%
Appel d'offres - production des pièces	2,5	0,5	177,50 €	2	710,00 €	887,50 €				
Ouverture, analyse et négociations	1,5	0,5	177,50 €	1	355,00 €	532,50 €				
Démarrage du chantier	1		- €	1	355,00 €	355,00 €				
Réunion hebdomadaire (durée estimative chantier 5 mois)	10		- €	10	3 550,00 €	3 550,00 €				
Suivi administratif et financier	1		- €	1	355,00 €	355,00 €				
Suivi juridique	0		- €		- €	- €				
Réception	1		- €	1	355,00 €	355,00 €				
Phase 5 : Année de parfait achèvement et quitus							887,50 €	8%		
Levée des réserves	1	0	- €	1	355,00 €	355,00 €				
Réunions régulières	0		- €		- €	- €				
Problème exceptionnel (contentieux, DO)	0		- €		- €	- €				
Solde et quitus	1,5	0,5	177,50 €	1	355,00 €	532,50 €				

Total jour	29,5
------------	------

	10 472,50 €	10 472,50 €	100%
	186 000,00 €		
	5,6%		